

Rapport d'activité synthétique 2023

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LA GARENNE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA GARENNE
Route de la garenne 13 300 SALON DE PROVENCE

L'environnement du site

- A 8 km du centre-ville de Salon de Provence
- A proximité de la zone Zones d'emploi les plus proches Salon de Provence, Lançon, Pelissanne...
- Accessible par la RD 70, à l'Est par N 113, au Sud par D19 et à l'Ouest par une parcelle privée
- Proche des voies de circulation A7 et A54
- Pas de services de transports publics à proximité.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Garenne compte 25 places famille de 165 m2 minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée à l'initiative du « SIVU des communes de Salon de Provence, Lançon et Pelissanne », l'Aire d'Accueil de La Garenne est ouverte au public depuis le 10/01/2014 et gérée par ALOTRA dans le cadre d'une Délégation de Service Public des aires d'accueil de « Salon de Provence, Lançon et Pelissanne » pour la période de 2014/2018, transférée à la Métropole AMP Territoire du Pays Salonais au 1^{er} janvier 2018, puis prolongée par avenant jusqu'au 31 mai 2019. Depuis le 1^{er} juin 2019, l'Aire d'Accueil « La Garenne » de Salon de Provence/ Pelissanne/ Lançon de Provence a intégré la DSP de la Métropole AMP, jusqu'en 2026.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés, un système d'astreinte est toutefois mis en place pour répondre aux urgences (du lundi au vendredi de 17h à 22h, le samedi de 12h à 22h, le dimanche de 9h à 22h).

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs	Janvier 2023	ADI
Vérification des installations électriques	Décembre 2023	Sté Qualiconsult
Analyse légionellose test	Mai 2023	Société ENIXUS

2. Travaux réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	- Réfection des bas des portes des emplacements - Travaux sur portes dégradées +serrures - Entretien des espaces verts tout au long de l'année et du bassin de rétention, débroussaillage avant l'été - Réfection de plusieurs panneaux grillagés de l'Aire d'Accueil ouverts par les usagers - Changement des pommeaux de douche - Changement des prises de courant - Changement compteur empl 23 - Réfection des peintures sur murs entrée de l'AA et emplacement suite dégradation mur d'accès à l'espace animation - Travaux de plomberie sur deux emplacements suite dégradation et problème d'évacuation - Curage et nettoyage des réseaux - Abattage et évacuation d'un arbre suite risque de chute sur caravane entreprise Propulse

B. Régime financier 2023

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	268 621 (c)	254 149 (c)	- 5	
Le montant de la participation de la MAMP	144 017 (d)	146 897 (d)	2	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	54% (d)/(c)	58% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	56 410 (f)	46 953 (f)	- 17	
Soit en % du budget total	21% (f)/(c)	18% (f)/(c)		
ALT2 - AGAA	68 193 (j)	60 149 (j)	- 12	
Soit en % du budget total	25% (j)/(c)	24% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	257 137	250 402	- 3	
Montant déficitaire	-	-		
Montant excédentaire	11 484	3 747		

Commentaires :

→ le résultat a baissé, cela s'explique par un taux d'occupation bas et un cout de l'électricité qui reste supérieur à ce qui est facturé aux usagers.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	43 292	64 600	49

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1,5 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Il y a 16 partenaires institutionnels et 10 partenaires associatifs

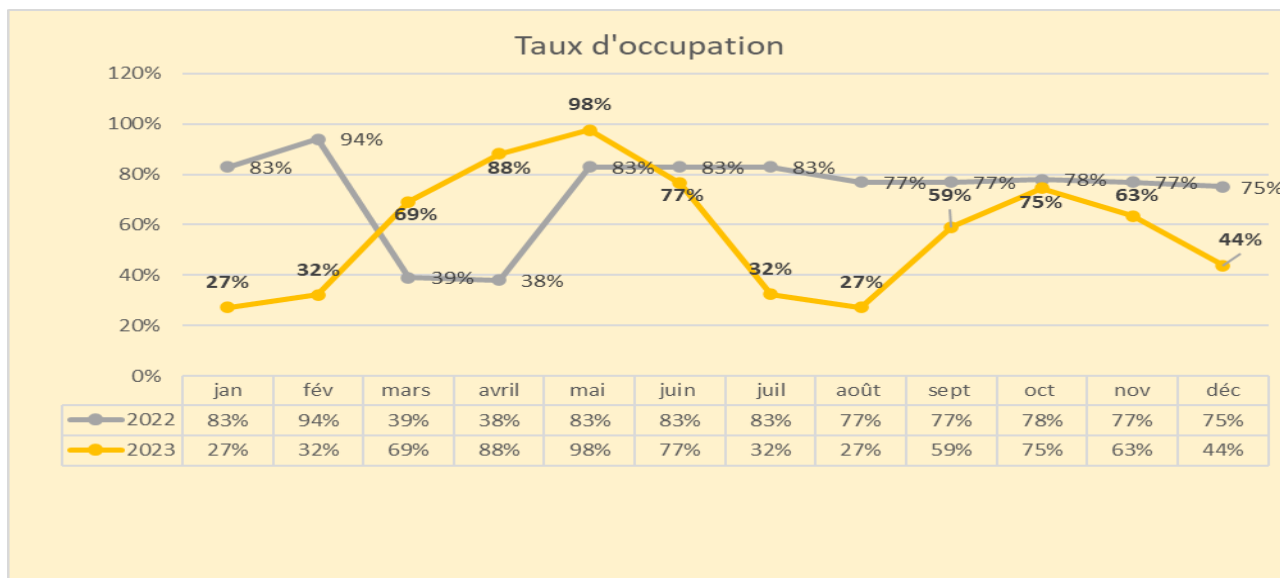
C. Services effectifs 2023

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres pris en considération du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2022	2023
Nombre de caravanes	204	140
Nombre total de personnes accueillies	473	255
Taux d'occupation (%)	75%	58 %
Nombre moyen journalier de caravanes	38	29
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	51	56



Commentaires :

- En 2023, nous accusons sur cette aire d'accueil une baisse du nombre de caravanes accueillies (-31.37%) qui rejait sur le taux d'occupation lui-même en baisse.
- Par contre nous notons une durée moyenne de séjour plus longue, qui peut s'expliquer sur cette zone par la reprise de l'activité des voyageurs, certaines périodes étant plus propice, de mars à juin avec les chantiers de rénovation (nous sortons de la période hivernale), ce sont souvent des entrepreneurs dans le bâtiment, le ferrailage et l'élagage et entre septembre et décembre, les forains sillonnent le territoire.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

4.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution %
Nombre de journées caravanes	6 854	5 261	-23
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	56 154€	46 077	-18

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.
- 12 familles ont été en dépassement de temps de séjour durant l'année 2023, parmi elles trois familles ont eu des dérogations pour raisons médicales et pour 1 famille pour scolarisation des enfants. Les autres familles ont reçu des courriers de relance et ont fait l'objet d'une interdiction de stationner sur nos aires d'accueil durant 6 mois comme prévu dans notre règlement intérieur. Nous avons eu des tensions avec quatre familles qui ne voulaient pas sortir malgré les courriers de rappel à la règle et l'intervention des forces de l'ordre au regard des menaces qu'ont reçu les personnels.

5. Services rendus

Pour la cantine, les tarifs sont :

- 1,64 € sur la commune de Salon,
- 3 € pour l'école maternelle et 3,29 € pour l'école primaire sur la commune de Lançon,
- 3,25 € sur la commune de Pelissanne.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2021	2022	2023	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	155	354	183	-48
Nombre de dossiers RSA	0	0	0	-
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	155	278	116	-58

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2021	2022	2023	Evolution en %
Elèves en maternelle	1	5	6	20
Elèves en primaire	8	21	15	-28.5
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	5	2	12	500
Elèves en soutien scolaire	1	4	9	125
Elèves inscrits au CNED par les parents	5	21	6	-71.5

Au niveau de la santé et de sa prévention	2021	2022	2023	Evolution en %
Information santé / prévention	154	96	56	-41.6

Au niveau de l'accès à la culture	2021	2022	2023	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	168	247	142	-42.5
Personnes en animation culture et découverte	168	91	102	12
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	27	33	20	-39.4

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole.

CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation substantielle du prix de l'énergie, passant de 0.15€ le KWh à 0.30€ du KWh, ce qui aura eu pour conséquence une baisse du taux de fréquentation sur toutes nos aires en gestion déléguée. La conséquence sur le budget de l'association ne sera pas sans effet sur le résultat annuel.

L'augmentation des tarifs de l'énergie entraîne de vives tensions entre nos équipes de terrain et les usagers mécontents et dans l'incompréhension d'une situation qui leur semble profondément injuste car ils ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. Les voyageurs mettent en avant le coût du séjour et leur consommation électrique qui leur semblent plus élevés par rapport à d'autres aires.

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles, préfèrent le confort de nos aires d'accueil et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges. Nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

ALOTRA s'est attachée durant l'année 2023 à :

- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques appuyée par Aix Marseille Provence Métropole,
- Apporter des réponses aux besoins de la population concernée, en termes d'accès ou de maintien aux droits,
- Maintenir une qualité de service,
- Pérenniser le partenariat avec les écoles du secteur afin de permettre un meilleur accueil des publics et ainsi favoriser la scolarisation des enfants des aires d'accueil.

ALOTRA a ainsi :

- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils...)

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentive à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.